



Avis public

ADOPTION DU BUDGET 2021, DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023 ET DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET DE TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Conformément à l'article 956 du Code municipal, l'avis public est donné par les présentes que le conseil municipal de Grand-Remous tiendra une séance extraordinaire le lundi 21 décembre 2020 à 19 heures, au 1508, route Transcanadienne, Grand-Remous, à la salle Jean-Guy Prévost, afin d'adopter le budget pour l'année 2021 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023 ainsi que le règlement n° 211220-318 déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2021.

A cause de la pandémie actuelle, cette séance se tiendra à huis clos mais sera enregistrée. L'enregistrement sera donc disponible aux citoyens qui en feront la demande. Le procès-verbal de la séance sera transmis sur le site WEB de la municipalité et disponible au bureau municipal.

Donné à Grand-Remous, ce 9^{ième} jour de décembre 2020.



Jean-Marie Gauthier, directeur général